

Le sport sur ordonnance avec Siel Bleu

En tant qu'assurés auprès de l'assureur partenaire Allianz, les adhérents de l'ADPS atteints d'une affection longue durée (ALD) ont accès à des séances gratuites d'activité physique adaptée à domicile avec l'association Siel Bleu. Mode d'emploi.



Le sport : une thérapie reconnue...

L'activité physique a été reconnue comme un moyen thérapeutique par la loi santé de 2016, qui instaurait le sport sur ordonnance. Depuis, les médecins traitants ont la possibilité de prescrire des activités physiques adaptées (APA) à leurs patients atteints d'une affection longue durée (ALD), telle qu'une insuffisance cardiaque grave, un diabète type 1 ou un diabète type 2. L'objectif de la pratique sportive est de leur permettre de conserver une autonomie physique et de limiter certains facteurs de risque.

... mais non remboursée par l'Assurance maladie

Pour autant, l'Assurance maladie ne rembourse pas les frais occasionnés par de telles séances de sport, prescrites par ordonnance. Celles-ci se révèlent nombreuses. En 2023, un Français sur cinq a reçu une prescription médicale pour la pratique d'une activité sportive en particulier ou en général, selon le baromètre Sport-Santé de la Fédération française d'éducation physique et de gymnastique volontaire.

"Sport sur ordonnance" dans votre contrat Allianz

Si l'Assurance maladie ne prend pas en charge le sport sur ordonnance, l'assureur

partenaire Allianz, lui, le fait dans le cadre de son service "Sport sur ordonnance", inclus dans votre assurance complémentaire santé Allianz.

Ce service s'adresse aux assurés ayant une prescription médicale pour la pratique d'une activité physique en raison d'une ALD ou d'une perte d'autonomie due à un handicap ou au vieillissement.

Un programme sportif personnalisé

Inscrit dans le prolongement d'un parcours de soins, le dispositif "Sport sur ordonnance" d'Allianz consiste en un programme d'accompagnement personnalisé.

Il comprend :

- un bilan personnalisé à domicile concernant la condition physique ;
- cinq séances d'activités physiques adaptées à domicile, avec un coach spécialisé ;
- la fourniture d'un équipement ;
- l'orientation vers un projet permettant de continuer la pratique sportive.

Un partenariat avec Siel Bleu

Ce programme d'accompagnement est proposé en partenariat avec Siel Bleu, une association à but non lucratif qui a pour but d'améliorer la qualité de vie des personnes fragilisées par le biais de

l'activité physique adaptée. Elle s'appuie, pour cela, sur un réseau de plus de 700 professionnels, présents sur tout le territoire. ■

LE SAVIEZ-VOUS ?



Les bénéfices de l'activité physique sur les affections longue durée

- Une réduction du risque de cancer du côlon de 40 à 50 %.
- Une réduction de la mortalité cardiovasculaire de 26 % et du nombre de réhospitalisations de 18 %.
- Une réduction de 25 à 30 % du risque de survenue de complications micro-vasculaires liées au diabète de type 2.

EN SAVOIR PLUS SUR LE SERVICE SIEL BLEU :
WWW.SIELBLEU.ORG



LES NUMÉROS QUI SAUVENT !



15 Samu



17 Police secours



18 Pompiers



URGENCE 114
Pour les personnes sourdes, aveugles, malentendantes...



112 Urgences dans l'UE



196 Sauvetage en mer depuis le littoral



119
Enfance maltraitée



3018
Harcèlement scolaire



3919
Violences conjugales